

Cliquez sur les liens ci-dessous pour visionner toutes les vidéos d'informations :

https://www.youtube.com/watch?v=t0EVE0OJWhM&trk=organization-update-content_share-video-embed_share-article_title

https://www.youtube.com/watch?v=iHdZ0WzC85I

https://www.youtube.com/watch?v=t0EVE0OJWhM&trk=organization-update-content_share-video-embed_share-article_title

PENSONS AUTREMENT À LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT





LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT

L'ACCORD DU 20 AVRIL 2016 ENTRÉ EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2017



▶ Le 20 avril 2016, les partenaires sociaux du transport ont conclu un accord modernisant les régimes conventionnels de prévoyance inaptitude à la conduite et invalidité / décès des salariés non cadres de la profession, entré en vigueur à compter du 1er janvier 2017.



▶ Cet accord couvre les secteurs d'activité suivants : transport routier de marchandises, de voyageurs, déménagement, transport urbain, transport de fonds, activités auxiliaires du transport, collecte des déchets.



▶ Il instaure un mécanisme innovant, le compte personnel de prévoyance composé :



de points d'activité

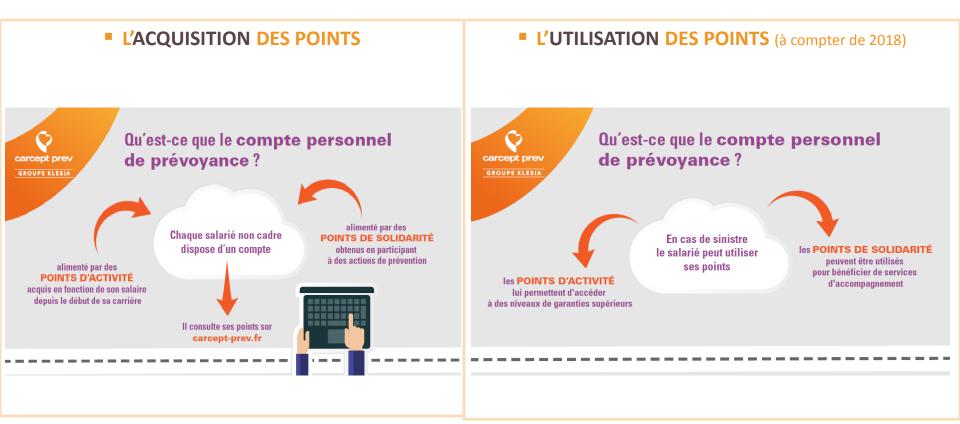


et de points de solidarité



- ▶ Le nouveau régime de prévoyance conventionnel offre de nombreux avantages :
 - Les salariés pilotent leur protection sociale en toute autonomie avec leur CPP
 - ▶ Amélioration des garanties : plus de condition d'âge ou d'ancienneté, garanties sous forme de rente et non de capital, suppression de certaines conditions en cas de garantie double effet,...
 - Un fonds de solidarité pour promouvoir la prévention santé et accompagner en cas de sinistre les salariés qui se sont inscrits dans une démarche de prévention







LE FONCTIONNEMENT DES POINTS

EN PRATIQUE POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIES

- UN COMPTE A POINTS AU CŒUR DU NOUVEAU DISPOSITIF : LE COMPTE PERSONNEL DE PRÉVOYANCE
 - 2 catégories de points non fongibles
 - Pour qui ? chaque salarié bénéficiaire de l'IPRIAC ou du régime invalidité/décès conventionnel



Points de Solidarité

Comment sont-ils acquis ? A quoi servent ils ?

Ils sont acquis en fonction de la rémunération de l'assuré (120 points par an en moyenne). Ils déterminent des seuils d'accès à des niveaux de prestations d'inaptitude à la conduite et d'invalidité 2ème et 3ème catégorie.

Ils sont acquis lorsque le salarié suit des actions de prévention labellisées par la branche.

Ils permettent, en cas d'invalidité, décès ou d'inaptitude à la conduite d'améliorer des prestations de prévoyance, selon un barème défini par la branche.

Quels avantages?

Pour l'entreprise : aucune charge administrative, il revient à l'assureur de déterminer les points.

Pour le salarié : les périodes antérieures à 2017 doivent être converties en points par l'assureur. Le salarié accède à ses points sur le portail web de son assureur.

Un dispositif de prévention santé d'ores et déjà financé

Pourquoi Carcept-Prévoyance?

Un espace personnel déjà opérationnel sur carcept-prev.fr

Un interlocuteur unique sur l'ensemble du CPP

Pas de sélection médicale ou de résiliation en cas de sinistre

Carcept-Prévoyance est l'organisme gestionnaire choisi par la branche.

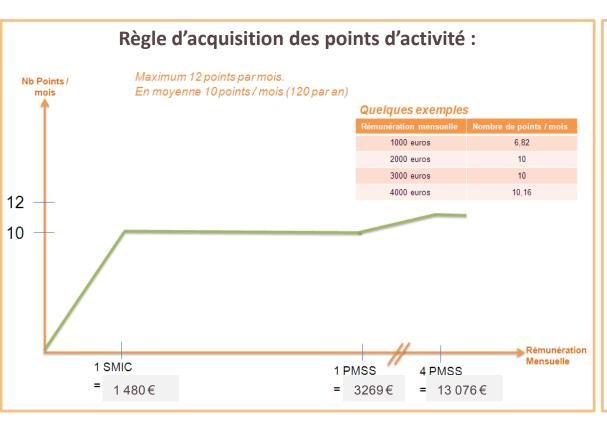


LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT

Focus sur les points d'activité



• Les points d'activité sont acquis automatiquement en fonction du salaire et servent à déterminer les seuils et les niveaux d'accès aux prestations de prévoyance lourde



Niveau des garanties prévoyance :

- Inaptitude à la conduite : versement d'un capital ou d'une rente en fonction du nombre de point d'activité acquis
- Invalidité :
- 1ère catégorie : versement d'une rente (15 % du salaire de référencement) quelque soit le nombre de point d'activité
- 2ème et 3ème catégories : versement d'une rente égale à 20 à 30 % du salaire de référence (modulation en fonction du nombre de points d'activité acquis)
- Décès : Versement d'un capital en fonction de la situation familiale (sans lien avec le nombre de points d'activité)



FOCUS SUR LES POINTS D'ACTIVITE

QUELS SONT LES AVANTAGES EN TERME DE GARANTIES ?

En cas d'invalidité

Une garantie versée sans condition d'ancienneté sous forme de **RENTE** et non plus sous forme de **CAPITAL**

AVANT

MAINTENAN1

Luc 55 ans est déclaré Invalide 2º catégorie.

- → À plus de 50 ans, il devait justifier d'une ancienneté de 5 ans pour percevoir le versement anticipé du capital garanti en cas de décès.
- → Luc bénéficie d'une rente pouvant aller jusqu'à 30 % de son dernier salaire en complément de la prestation de la Sécurité sociale.

FOCUS SUR LES POINTS D'ACTIVITE

QUELS SONT LES AVANTAGES EN TERME DE GARANTIES ?

En cas de décès

Suppression des conditions pour bénéficier du doublement du capital décès

AVANT

MAINTENAN

Martine, 52 ans, salariée non cadre du transport, décède alors qu'elle avait 2 enfants à charge. Son mari Yves décède 1 an plus tard à 66 ans.

- → Ses enfants ne percevaient pas la garantie double effet car Yves avait plus de 65 ans au moment de son décès.
- → Ils bénéficient de ce capital supplémentaire.



FOCUS SUR LES POINTS D'ACTIVITE

QUELS SONT LES AVANTAGES EN TERME DE GARANTIES ?

En cas d'inaptitude à la conduite pour raison médicale

Suppression des conditions d'âge et d'ancienneté pour bénéficier des prestations

AVANT

MAINTENANT

Maxime 43 ans est déclaré inapte à la conduite.

- → À moins de 45 ans, il ne percevait aucune indemnisation.
- → Il perçoit, selon son nombre de points d'activité, un capital d'1 ou 2 mois de salaire ou une rente pouvant aller jusqu'à 35 % de son ancien salaire.



LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT

Focus sur les points de solidarité



INVESTIR LA PRÉVENTION PROFESSIONNELLE

POURQUOI ET COMMENT?



Coût moyen en € pour l'employeur, par salarié, des cotisations AT/MP (variable en fonction du secteur TRM/TRV/ Déménagement) par comparaison, la prévoyance conventionnelle c'est 90€.

17

Nombre de journées de travail perdues chaque année en France au titre de l'absentéisme

1/3

1 Salarié sur 3 dans la branche Transport a plus de 50 ans lls étaient 1 sur 5 il y a 10 ans.

- ⇒ En réponse, la branche a souhaité initier une prévention professionnelle au sein du régime de prévoyance.
 - Son coût: 12,5 € / an / salarié en moyenne dont 50% à la charge de l'employeur.
 - Son fonctionnement : acquisition de points par le salarié lorsqu'il suit des actions.



LES POINTS DE SOLIDARITÉ

UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION D'ORES ET DÉJÀ FINANCÉ

Applicable dans la branche depuis le 1er janvier 2017



L'adhésion des entreprises au fonds de solidarité est :

- déjà incluse pour les entreprises adhérentes au contrat de prévoyance de la Carcept-Prévoyance
- A formaliser par une adhésion spécifique pour les autres





Fonds de Solidarité



Actions de prévention

Des thèmes clés :

- Etre à jour de ses RDV santé
- Améliorer ses comportements
- Etre bien accompagné lors de maladie chronique
- Prévention santé au travail
- Renforcer ses connaissances en prévention santé et sécurité

Un catalogue complet disponible sur le site carcept-prev.fr Qui s'enrichit progressivement

Services d'accompagnement En cas de sinistre (utilisables à partir du 1er janvier 2018)

Des thèmes clés :

- Coaching
- Vie quotidienne
- Domicile
- Décès

Action sociale





L'objectif: que le salarié soit acteur de sa santé, pour réduire les risques (invalidité, inaptitude à la conduite, décès). Un système de prévention de branche qui complète l'ensemble des actions déjà réalisées en entreprise.

Le principe : les points de solidarité se gagnent en suivant des actions de prévention qui sont labellisées par la branche. En cas de sinistre, des services d'accompagnement supplémentaires sont alors possibles. Plus le salarié marque des points, plus il peut bénéficier de services d'accompagnement.

L'outil: un espace personnel solidarité 100 % digital est mis à disposition:

- Accessible sur <u>www.carcept-prev.fr</u> sur leur
- ESPACE PERSONNEL
- Les actions de prévention proposées sont expliquées sur un catalogue en ligne
- Une déclaration d'actions en toute simplicité depuis son espace personnel
- Des points solidarité attribués une fois l'action validée par les services de gestion Carcept-Prévoyance
- Pour toute demande d'information/réclamation, les salariés auront à leur disposition plusieurs médias :
 - Une ligne téléphonique dédiée
 - Un formulaire « Contact » sur l'Espace Solidarité (réponse par mail)







LES POINTS DE SOLIDARITE

LE CATALOGUE D'ACTIONS DE PRÉVENTION

	Etre à jour de mes rendez vous de santé
 Visite médicale chez le médecin généraliste Examen périodique de santé Dépistage du cancer colorectal Dépistage du cancer du sein Dépistage du cancer du col de l'utérus 	5 points 10 points 20 points 20 points 20 points
	Améliorer mes comportements
Sevrage tabagique : coaching Tabac Info ServiceSevrage tabagique : consultation tabacologie	5 points 20 points
	Maladie chronique : être bien accompagné
 Suivi de patients diabétiques : le service sophia de l'Assurance Maladie Suivi de patients sous traitement anticoagulant : accompagnement pharmaceutique 20 points 	
	Prévention au travail
Prévenir les troubles musculo-squelettiques avent	ec TMS Pro 20 points
	Renforcer ses connaissances en prévention santé et sécurité
 Formation Initiale Minimum Obligatoire Formation Continue Obligatoire Formation ADR (matières dangereuses) Formation Animateur Prévention Transport Rou Formation Acteur Prévention Secours Formation Prévention des risques et hygiène de Formation Secouriste Sauveteur du Travail Formation Prévention et Secours Civiques de n 	20 points e vie dans les activités du déménagement 5 points



LES POINTS DE SOLIDARITE

LE CATALOGUE DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Les points acquis en année N grâce à la déclaration d'actions de prévention réalisées, sont utilisables en année N+1 : les services d'accompagnement pourront donc être utilisés à partir de 2018.

 Programme de remise en forme Aide au retour à l'emploi et reconversion professionnelle Accompagnement budgétaire Formation « Gestes et Postures » de l'aidant au domicile 	Coaching 200 points 600 points 100 points 100 points
 Conduite à l'école et aux activités extrascolaires Transport aux rendez-vous médicaux Soutien psychologique Présence d'un proche au domicile Aide à domicile Auxiliaire de vie Petit jardinage Téléassistance Livraison de médicaments Déménagement : nettoyage du logement quitté 	Vie quotidienne 30 points 30 points 90 points 50 points 30 points 30 points 400 points 100 points 100 points
 Bilan situationnel par un ergothérapeute au domicile Service travaux pour aménagement du domicile 	Domicile 150 points 60 points
Accompagnement suite au décès	Décès 60 points



LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT SYNTHÈSE

- Les salariés non cadre du Transport disposent, depuis le 1^{er} janvier 2017, d'un compte personnel de Prévoyance dans lequel ils cumulent deux types de points :
 - Les points d'activité
 - Les points de solidarité
- Pour consulter leurs points :
 - Ils se connectent sur www.carcept-prev.fr
 - Cliquent sur
 ESPACE PERSONNEL puis « créer votre compte » s'il n'est pas déjà créé
- Sur cet espace ils pourront :
 - Créer et gérer leur compte personnel de prévoyance : en consultant leurs points d'activité et de solidarité ;
 - Consulter le catalogue d'actions de prévention et déclarer des actions pour cumuler des points de solidarité;
 - S'informer sur les services d'accompagnement proposés en cas de sinistre et les activer.

Par ailleurs, l'ouverture de de l'espace personnel permet d'accéder aux services retraite, et notamment de :

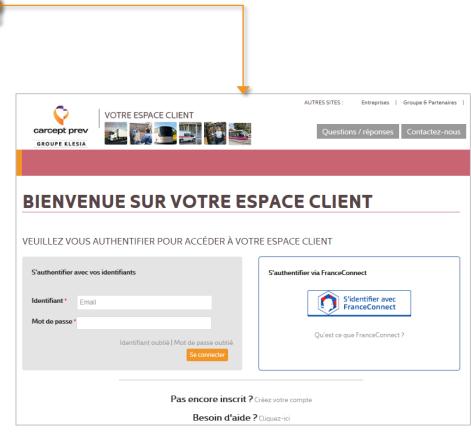
- Télécharger leur RIS (Relevé Individuel de Situation)
- Télécharger leur EIG (Estimation Individuelle Globale) à partir de 55 ans
- Demander leur EIR (Entretien Individuel Retraite) à partir de 45 ans



CONSULTATION 100 % DIGITALE

L'ESPACE PERSONNEL DE CARCEPT-PREV.FR



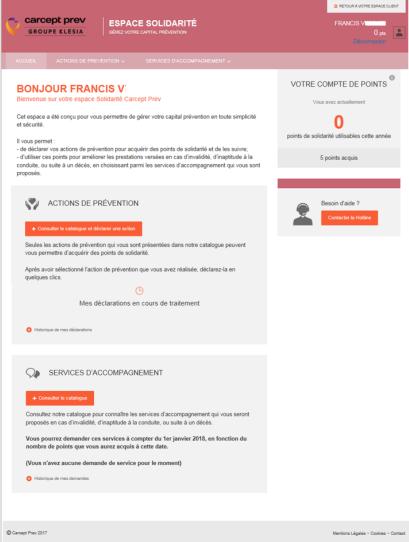




L'ESPACE SOLIDARITÉ

L'ACCÈS VIA LE COMPTE PERSONNEL DE PREVOYANCE







L'ESPACE SOLIDARITÉ

LA CONSULTATION DES CATALOGUES D'ACTIONS ET DE SERVICES

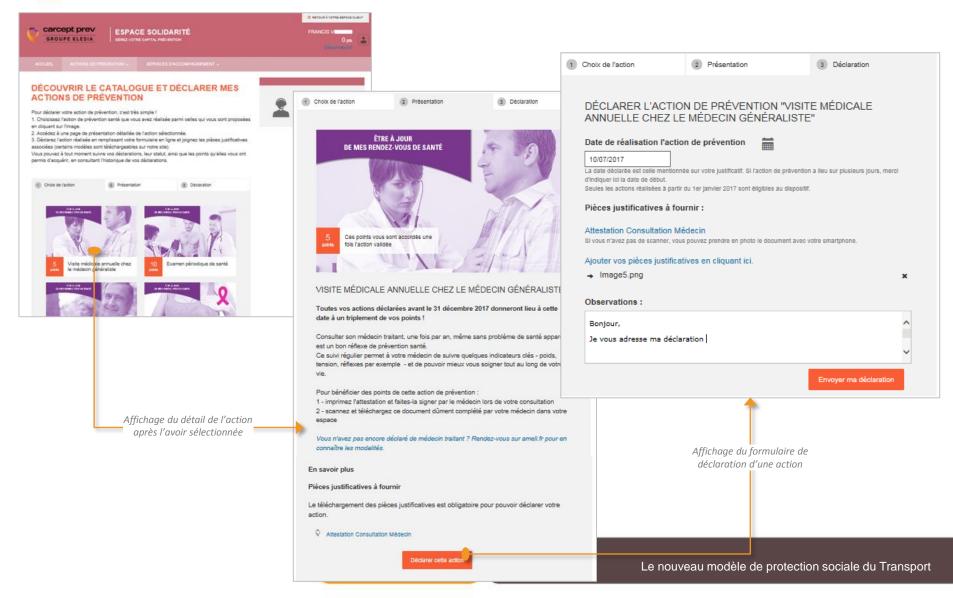






L'ESPACE SOLIDARITÉ

LA DÉCLARATION EN LIGNE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION





PLAN DE SENSIBILISATION AU COMPTE DE SOLIDARITÉ

VOS SALARIÉS A SENSIBILISER

COMMENT VOUS SANTÉ - VOUS AUJOURD'HUI?

En prenant soin de vous, vous gagnez des points de solidarité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur carcept-prev.fr



Canagat Privoquance, junitàs sinn de Privoquance riquie par le site III dis love IX du Code de la sécuride ecolain, dont la siège acoid est albai 4, sur Grouper Picquant à Paris IT librard, exemplativés sous le numéro SIESE 308 655 208.
Canaga Pirvoquance, ajainent encus la manque conquiprer, un cualida de particiona sira de la fonda désié au haur draget de solidanté institue par l'actiols IX de l'assord code pour un neuvranu modére de protection sociale de sa turier de revent des prodessions de canagance and est activité au destruit de prodession de canagance and est activité au destruit de prodessions de canagance and est activité au destruit de prodession de canagance and est activité au destruit de prodession de canagance and est activité au destruit de l'assord code pour un neuvranu modére de protection sociale de la suite de l'assort des prodessions de canagance and est activité de l'assort de prodession de canagance and est activité de l'assort de l'assort

VOUS QUI TRANSPORTEZ, COMMENT VOUS PORTEZ-VOUS?

En prenant soin de vous, vous gagnez des points de solidarité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur **carcept-prev.fr**



Carcept Prévoyance, Institution de Prévoyance régie par le titre III de livre IX du Code de la sécurité sociée, dont le siège social est titué 4, use Georgee Proquant à Paris 117ème), energistrée sous le numéro SIREN 269 5590 Carcept Prevoyance, agéssant sous la marque carcept prev, en qualité de particement et à fonds défié en l'eut degre de solidanté institué par l'article M de l'accord codre pour un nouveau modérie de protection sociale des satirées réseaute des professiones et au managent et des activités du déchet du 20 en 1296.



PLAN DE SENSIBILISATION AU COMPTE DE SOLIDARITÉ

CARCEPT PREVOYANCE VOUS ACCOMPAGNE

Pour assurer le succès de cette nouvelle politique de prévention santé les partenaires sociaux de la branche ont souhaité mettre en œuvre un grand plan de sensibilisation à destination des salariés, s'inscrivant sur la durée et reposant sur un axe de sensibilisation retenu comme fil conducteur de l'ensemble des actions.

« Vous salariés, vous prenez bien soin de votre véhicule ?! prenez tout autant soin de vous!»





Pour en savoir plus, rendez-vous sur carcept-prev.fr

carcept prev



Carcept Prévoyance assure à la demande de la branche la mise en œuvre de ce plan.

L'appui des entreprises sera un facteur clé de succès. Des outils mis à votre disposition (flyers entreprise, flyers salariés, catalogue d'actions et de services, projet d'emailing).

Des actions complémentaires permettront de renforcer la diffusion du dispositif (campagne d'affichage dans les lieux de fréquentation, courriers, courriels, réseaux sociaux, truckfly, réseaux professionnels, rencontres directes dans les évènements transports, relais routiers, centre de formations, ...).



collective Innover grace a la contrainte OSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance collective Innover grâce à la contrainte OSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance collective SETVIT LE CLIENT Faire confiance OSER LA DIFFÉRENCE Developperlaperformancecollective Servir le client Faire confiance innover grâce à la contrainte OSER LA DIFFÉR rformance râce à la collective SETVIT LE CLIENT Fair contrainte Développer la performai r le client collective Servir le client ntrainte OSER LA DIFFÉRENCE SETVIT LE (riance Innover grâce à la contrainte OSE LES A évelopper la performance collective Faire con ice à la contrainte OSER LA DIFFÉRENCE D collective Servir le client Innover a DSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance collective SETVIT LE client Faire confiance Oser la difference Développer la

performance collective SETVIT LE CLIENT Faire confiance

Servir le client Faire confiance innover grâce

à la contrainte OSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance